

Conditions générales relatives à la carte Privilège Business

Conditions prenant effet le 1er juin 2007.

Ces conditions sont émises par EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.00,00 euros, dont le siège est à GUYANCOURT (78280) 3, Avenue du Centre, Immeuble Les Quadrants, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES (Yvelines) sous le numéro 303 656 847.

1. Objet

La carte PRIVILEGE BUSINESS (ci-après la Carte) est une offre destinée aux seules personnes physiques qui permet à son Titulaire (ci-après le Titulaire) de bénéficier de réductions, de services gratuits et d'offres exceptionnelles aux conditions ci-après exposées. Ce n'est pas une carte de paiement. Cette offre est valable jusqu'à son retrait qui sera matérialisé par l'annonce de la date limite d'adhésion qui sera faite par les canaux habituels de distribution ou par tout autre moyen d'information mis en œuvre par Europcar.

2. Avantages

La Carte offre à son Titulaire les avantages suivants.

2.1. 20% de remise sur les tarifs publics 1-4 jours en semaine de véhicules de tourisme de la catégorie EDMR (Volkswagen Polo ou similaire) à la FVMR (Renault Espace ou similaire) et sur les véhicules utilitaires en France métropolitaine.

Les tarifs ci-dessus comprennent :

- Pour tous types de véhicules : L'assurance responsabilité civile conforme aux obligations légales - Les garanties contractuelles en cas de dommages (CDW) ou de vol (TW) - La participation aux frais d'immatriculation (PFI) - Le supplément multi conducteur additionnel - L'assistance Europcar médicale et technique 24h/24 7j/7 - La TVA.
- Pour les véhicules de tourisme : 250 km par jour, l'assurance conducteur et personnes transportées (PAI).
- Pour les véhicules utilitaires : 150 km par jour

Les tarifs ne comprennent pas :

Le supplément gare et aéroport, le carburant, les franchises non rachetables et les services, prestations, assurances et garanties complémentaires et plus généralement tout ce qui n'est pas mentionné comme inclus dans le paragraphe précédent. La liste et les prix de ces compléments figurent dans la brochure "Guide de la Location" mise à disposition dans les agences Europcar.

2.2. Des tarifs préférentiels en location mensuelle

Il s'agit de locations de véhicules de tourisme ou utilitaires dont la durée est de 30 jours, renouvelables.

Les tarifs comprennent : 125 km/j avec un maximum de 3 750 km/mois, l'option multiconducteur, les garanties dommages (CDW) et vol (TW), la participation aux frais d'immatriculation (PFI), l'assurance conducteur et personnes transportées (PAI), l'assistance Europcar médicale et technique 24h/24 7j/7, l'assurance responsabilité civile conforme aux obligations légales.

Les tarifs ne comprennent pas : la TVA (19,60%), le supplément gare et aéroport, le carburant, les franchises non rachetables et les services, prestations, assurances et garanties complémentaires et plus généralement tout ce qui n'est pas mentionné comme inclus dans le paragraphe précédent. La liste et les prix de ces compléments figurent dans la brochure "Guide de la Location" mise à disposition dans les agences Europcar.

2.3. Remises sur les tarifs publics en France Métropolitaine (hors DOMTOM)

- Jusqu'à 20 % sur les locations Week-end en véhicules de tourisme 250 km/j de la catégorie EDMR (Volkswagen Polo ou similaire) à la catégorie FVMR (Renault Espace ou similaire).
- Jusqu'à 15 % sur les locations 5-29 jours en véhicules de tourisme 250 km/j (avec un maximum de 3750 km/location) de la catégorie EDMR (Volkswagen Polo ou similaire) à la catégorie FVMR (Renault Espace ou similaire).
- Jusqu'à 15 % sur les locations de véhicules des gammes Prestige et Fun dont les conditions spécifiques de location et les prix sont précisés dans la brochure "Ligne Prestige" mise à disposition dans les agences Europcar ou sur www.europcar.fr.
- 20% sur les locations Week-end en véhicules utilitaires incluant 100 km/jour (location de 1 ou 2 jours comprenant tout ou partie de la période allant du vendredi 17h au samedi 17h).
- 15% sur les locations de véhicules utilitaires en kilométrage illimité.

Les locations, objets des avantages précités, sont soumises aux conditions générales de location et sont disponibles au départ d'une agence en France Métropolitaine.

2.4. Remises sur les locations à l'étranger

- 15 % sur le tarif public Super Drive.

Le terme étranger recouvre les pays de destination qui sont mentionnés dans la brochure "Locations à l'étranger" regroupant la formule "Super Drive" et susceptible de modification. Cette brochure est à disposition dans les agences Europcar.

Les remises énoncées aux articles 2.1, 2.3 et 2.4 sont applicables aux seules formules tarifaires précitées (hors prépayé), aux conditions desdites formules, disponibles en agences ou sur europcar.fr. Elles sont calculées sur le prix TTC, hors supplément gare et aéroport, hors carburant, hors supplément conducteur additionnel, hors franchises non rachetables et/ou coût des sinistres (et hors participation aux frais d'immatriculation "PFI" à l'étranger), hors services, prestations, assurances, garanties complémentaires et tout autre supplément. **Elles ne peuvent être cumulées avec aucune autre remise, avantage ou promotion ni avec un tarif négocié.**

2.5. Autres avantages liés à la carte Privilège Business

2.5.1. Accès au Service Ready

Ce service (page 7 de la brochure) vous est proposé avec le formulaire d'adhésion de la carte Privilège Business.

Pour y souscrire, il vous suffit de compléter les informations demandées dans la Partie B du formulaire qui sont nécessaires à sa mise en œuvre dès réception de la Carte.

Les conditions du programme Europoints et du Service Ready sont consultables sur le site Internet de Europcar et les brochures correspondantes peuvent être retirées dans toutes les agences de location tant qu'ils demeurent en cours de validité. Ces conditions sont systématiquement jointes à la Carte lors de son expédition au Titulaire et prévalent sur les présentes conditions en cas de silence ou de contradiction.

L'utilisation de la Carte par le Titulaire vaut acceptation sans réserve, par ce dernier, des conditions du programme Europoints et des conditions du Service Ready.

2.5.2. Remise sur le prix de véhicules d'occasion

3 % de remise sur l'achat d'une voiture d'occasion du parc occasion Europcar France vendu sur le site du Mesnil Amelot.

3. Conditions d'attribution

Pour pouvoir obtenir la Carte et bénéficier de ses avantages, il faut :

3.1. Etre une personne physique répondant aux critères suivants :

- Avoir son domicile principal en France Métropolitaine (hors Dom Tom).
- Ne pas déjà bénéficier d'un tarif préférentiel ou négocié avec Europcar par quelque biais que ce soit (club sportif, entreprise, autre programme Europcar, etc...).
- Etre habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux Conditions Générales de Location et aux règles de qualification Europcar en vigueur qui déterminent notamment les conditions d'âge du locataire, d'ancienneté de son permis et les moyens de paiement acceptés, en fonction de la catégorie du véhicule (pour les locations au départ de France Métropolitaine, les informations correspondantes sont incluses dans les conditions générales de location et le Guide de la Location qui peuvent être retirés dans les agences Europcar).
- Satisfaire aux présentes conditions générales.

3.2. Accepter l'offre

En communiquant à Europcar les informations obligatoires contenues dans le formulaire d'adhésion.

- Le formulaire d'adhésion papier doit être impérativement daté, signé et retourné à Europcar France - Service Cartes - 225/231 rue de la Garenne - 92 000 Nanterre. Le formulaire annexé à la brochure de la Carte Privilège Business est disponible dans les agences Europcar, ou sur demande auprès de ses centres de réservations, ou sur son site Internet (www.europcar.fr), ou encore par courrier sur l'initiative d'Europcar.
- Sur Internet, après confirmation de la commande par le Titulaire, Europcar adresse un accusé de réception par voie électronique à l'adresse e-mail du Titulaire qui entraîne l'acceptation définitive de l'offre.
- Pour toute commande effectuée via le centre téléphonique de réservations, Europcar adresse dans un même envoi au Titulaire, la confirmation de sa commande et sa facture.

3.3. Payer le prix

- Quand le formulaire d'adhésion a été dûment complété, le prix doit être réglé de la façon suivante :
 - En mentionnant sur le formulaire d'adhésion papier ou sur le site Internet de Europcar ou au centre téléphonique de réservations Europcar, le numéro complet d'une carte bancaire **appartenant au Titulaire**. Le numéro de la carte bancaire précitée sera transmis en banque pour encaissement sur un compte bancaire Europcar France.
 - Ou en joignant au formulaire d'adhésion papier un chèque à l'ordre de Europcar France.
- Le paiement du prix permet l'établissement de la Carte qui est adressée à son Titulaire dans un délai d'environ trois semaines. Dès réception de sa Carte, le Titulaire a accès aux avantages définis à l'article 2.

3.4. Refus de délivrance - annulation

3.4.1. Refus de délivrance

Europcar se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande d'adhésion en refusant de délivrer la Carte et l'accès aux avantages qui y sont liés, s'il s'avère que le Titulaire figure sur la liste de surveillance de Europcar, régulièrement déclarée auprès de la CNIL, ou si le Titulaire ne remplit pas les conditions d'éligibilité à l'adhésion de la carte Privilège Business décrites dans le point 3.1.

Toutefois, s'il s'avère que le paiement a été encaissé par EUROPCAR, le prix sera remboursé dans un délai maximum de 30 jours.

3.4.2. Annulation

Le défaut de paiement du prix et/ou le manquement à une des conditions d'attribution décrites à l'article 3.1 entraîne l'annulation immédiate de la Carte et de tous ses avantages, sans préavis, et rend le Titulaire redevable des gains dont il a pu bénéficier du fait de son utilisation. Lesdits gains seront calculés sur la base du tarif public en vigueur au jour de la réservation (hors promotion, hors prépaiement...).

3.5. Adhésion conclue dans le cadre d'une vente à distance

Dans une telle hypothèse, pour satisfaire aux dispositions des articles L 121-16 et suivants du Code de la Consommation, il est précisé que le Titulaire, s'il a la qualité de consommateur, bénéficie d'un **droit de rétractation** qu'il peut exercer dans un délai de 7 jours francs qui court à compter de la réception de sa Carte. Pour user de son droit, le Titulaire doit faire retour de sa Carte, dans le délai précité, par lettre recommandée avec accusé de réception à Europcar France - **Service Cartes** - 225-231, rue de la Garenne - 92000 Nanterre - qui en assurera le remboursement dans un délai maximal de 30 jours.

Toutefois, si le Titulaire a pu bénéficier d'un quelconque avantage lié à la Carte la valeur de cet avantage se compensera avec le prix de la Carte et sera calculée sur la base du tarif public en vigueur au jour de la réservation (hors promotion, hors prépaiement...). La partie débitrice réglera l'autre partie du solde dû, sans délai.

4. Conditions d'utilisation - Validité de la carte

4.1. Usage

La Carte est nominativement établie à la personne de son Titulaire qui doit en faire un usage personnel, elle est non cessible. Le Titulaire doit apposer sa signature au dos de la Carte.

4.2. Validité

- Elle est délivrée pour une période de 24 mois à compter de son émission. La date d'échéance est indiquée sur cette dernière sous la forme mm/aa. Au-delà du dernier jour du mois concerné, elle ne peut plus être utilisée.
- Il n'y a pas de tacite reconduction à l'échéance, ce qui impose une nouvelle souscription aux conditions qui seront alors en vigueur si l'offre d'adhésion est maintenue par Europcar.

4.3. Opposition par le Titulaire

- En cas de perte ou de vol de la Carte, le Titulaire doit en aviser Europcar par écrit en ayant soin de préciser son numéro d'identité conducteur (Driver ID).
- Une nouvelle Carte pour la période de validité restante est adressée gratuitement au Titulaire si ce dernier en fait la demande et sauf décision contraire motivée de Europcar.

4.4. Retrait - Opposition par Europcar

- La Carte demeure la propriété d'Europcar et doit lui être restituée à première demande.
- Europcar peut également mettre fin à tout moment, pour juste motif, aux avantages dont bénéficie le Titulaire, ce que ce dernier déclare accepter sans réserve. Il en est notamment ainsi dans le cas où le Titulaire fait l'objet d'une inscription sur la liste de surveillance.
- Dans cette hypothèse et sous réserve de l'application des stipulations de l'alinéa suivant, Europcar remboursera dans un délai maximum de 30 jours, soit l'intégralité du prix payé si le Titulaire n'a pas encore bénéficié d'un avantage lié à l'attribution de la Carte soit, si elle s'établit en sa faveur, l'éventuelle différence entre le montant des avantages offerts et le prix de la Carte.
- Si le Titulaire reste redevable, à quelque titre que ce soit, d'un montant quelconque, ce dernier se compensera avec le prix de la Carte ou avec le reliquat déterminé conformément à l'alinéa qui précède. La partie débitrice s'oblige à régler le solde dû sans délai à l'autre partie.

5. Autres conditions liées à la location

5.1. Les locations effectuées avec la Carte demeurent soumises aux conditions générales de location en vigueur dans le pays où s'effectue la location au moment de cette dernière.

5.2. La possession de la Carte ne garantit pas la disponibilité des véhicules et n'offre aucun complément de garantie ou d'assurance tant au Titulaire qu'aux passagers du véhicule loué.

6. Dispositions finales

6.1. Modifications

Europcar se réserve le droit de modifier les présentes conditions après avoir adressé, par tout moyen de son choix, un avis de modification au Titulaire au moins un mois à l'avance.

6.2. Réclamations

Europcar ne saurait être tenu pour responsable des litiges entre le Titulaire et d'autres partenaires ou prestataires autres qu'Europcar.

Toute demande relative aux avantages liés à la carte ainsi qu'au Programme Europcar - Europoints et au Service Ready doit être adressée à :

EUROPCAR FRANCE - **Service Cartes** - 225-231, rue de la Garenne - 92000 Nanterre - Tel : 0 892 461 361 (0,34 € TTC/min)

6.3. Loi 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Les informations du formulaire d'adhésion sont indispensables pour créer votre identifiant conducteur et/ou lier ce dernier aux avantages offerts par la Carte. A défaut, il ne peut être donné suite à votre demande. Ces informations sont destinées aux membres du réseau Europcar (sociétés mères, filiales, partenaires et affiliés).

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant à :

EUROPCAR FRANCE - B.P. 19 - 78881 Saint Quentin en Yvelines Cedex.